

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 €
Siège social : 27 rue Lambert, Zone Industrielle de Bel Air
SAINT LOUIS (LA REUNION)
514 098 516 RCS SAINT-PIERRE (LA REUNION)

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DU MARDI 30 DECEMBRE 2025
CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE
DE LA REDUCTION DE CAPITAL**

Le trente décembre deux mille vingt-cinq, à huit heures,

Le Président de la société

CONSTATE CE QUI SUIIT :

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire du cinq décembre 2025 a décidé une réduction du capital social d'un montant de 1.299.595 €, pour le ramener de 10.000.000 € à 8.700.405 €, par annulation de 10.626 actions autodétenues.
2. Un avis a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de SAINT PIERRE (LA REUNION) le mardi 9 décembre 2025, faisant courir le délai légal d'opposition des créanciers prévu à l'article L.225-105 du Code de commerce, applicable aux sociétés par actions simplifiées.
3. Le délai légal de 20 jours étant expiré le 29 décembre 2025, aucune opposition n'a été formée par un créancier à ce jour 30 décembre 2025.

En conséquence, la réduction de capital ainsi décidée est définitivement réalisée et le capital social est désormais fixé à 8.700.405 €,

Il s'infère de ce qui précède que, sur délégation expresse de l'assemblée générale de la Société, il est fait ajout d'un dernier alinéa à l'article 6 Apport de la société, rédigé comme suit :

« Aux termes d'une décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2025 exécutée par décision du Président en date du 30 décembre 2025, le capital social a été diminué de 1.299.595 € pour être porté de 10.000.000 € à 8.700.405 € par voie d'annulation de 10.626 actions de la société »

11

Il s'infère par ailleurs de ce qui précède que, sur délégation expresse de l'assemblée générale de la Société, l'article 7 de la société est désormais rédigé comme suit :

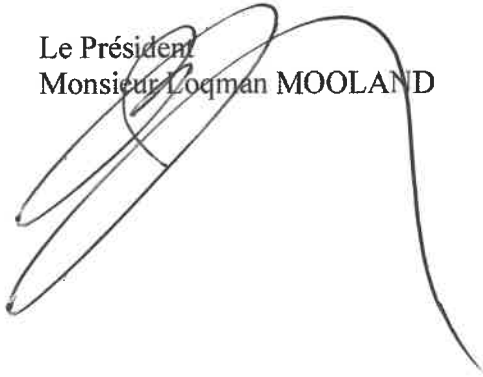
« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLIONS SEPT CENT MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS (8.700.405 €). Il est divisé en SOIXANTE ET ONZE MILLE CENT TRENTE HUIT EUROS (71.138) actions de 122,3032 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie »

Le Président indique qu'il sera procédé aux formalités de dépôt et publicité légales.

Fait, à Saint Louis, aux date et heure indiquées ci-dessus,

Le Président
Monsieur Loqman MOOLAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long trailing stroke, positioned over the printed name of the President.